ACTION URGENTE

UN DIRIGEANT DE L'OPPOSITION A BESOIN DE SOINS MÉDICAUX EN URGENCE

Kizza Besigye, opposant politique ougandais et ancien candidat du Forum pour le changement démocratique à l'élection présidentielle, qui est détenu arbitrairement à la prison de Luzira, à Kampala (Ouganda), depuis maintenant plus de 400 jours, est gravement malade et a besoin en urgence de soins médicaux spécialisés, ainsi que de conditions différentes de celles qui prévalent en détention, qu'Amnesty International considère comme inhumaines. Il a été enlevé à Nairobi, au Kenya, le 16 novembre 2024, renvoyé de force en Ouganda et traduit en justice devant un tribunal militaire de Kampala le 20 novembre 2024.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président Yoweri Kaguta Museveni
Parliament of Uganda
Parliament Avenue
Kampala, Ouganda
Courriel : info@statehouse.go.ug
X : @kagutamuseveni
Copies à : press@statehouse.go.ug

Monsieur le Président,

*Je vous écris afin d'exprimer ma vive préoccupation face à la détérioration de la santé de **Kizza Besigye**, qui est détenu arbitrairement depuis plus de 400 jours à la prison de Luzira, à Kampala.*

Kizza Besigye a été enlevé à Nairobi, au Kenya, le 16 novembre 2024, renvoyé de force en Ouganda et traduit en justice devant un tribunal militaire de Kampala le 20 novembre 2024 sur la base d'accusations de terrorisme et de détention illégale d'armes, lors de la campagne ayant précédé l'élection présidentielle de 2026.

J'ai par ailleurs appris avec inquiétude que Kizza Besigye est gravement malade, n'est actuellement pas en mesure de parler normalement et a besoin de toute urgence de soins spécialisés, que les autorités carcérales ougandaises l'empêchent de recevoir. Le 20 janvier 2026, il a été conduit en urgence au cabinet de son médecin personnel à Kampala après que son état de santé s'est détérioré. Il est apparu extrêmement faible, était saisi de tremblements, présentait une forte fièvre et souffrait de graves douleurs à l'abdomen. Les autorités carcérales l'ont depuis lors systématiquement privé de la possibilité de se rendre dans un établissement médical pleinement équipé, autorisant uniquement son médecin personnel à l'examiner à l'infirmerie de la prison, un service sous-doté où de nombreux détenus ont perdu la vie.

Durant sa détention, Kizza Besigye a été placé en détention à l'isolement, s'est vu interdire de parler aux autres prisonniers, et a été privé du droit de pratiquer sa religion avec d'autres détenus, ainsi que du droit de participer à des activités physiques de base. Il est enfermé dans une minuscule cellule où les températures sont accablantes et la lumière extérieure filtre à peine, dort sur un matelas infesté de punaises de lit, et est soumis à des conditions cruelles et dégradantes selon le droit international.

Kizza Besigye - à qui une libération sous caution a été refusée quatre fois – doit de nouveau se présenter devant un tribunal le 24 février.

Au vu de ce qui précède, je demande à votre gouvernement de libérer immédiatement Kizza Besigye et de suspendre les poursuites qui le visent, en raison de la nature de son enlèvement, qui constitue une violation flagrante du droit international relatif aux droits humains et de la procédure d'extradition qui implique des garanties en matière d'équité des procès ;
En attendant, je vous exhorte à lui permettre de recevoir des soins spécialisés, sous la responsabilité de son médecin personnel et la supervision de sa famille, et de veiller à ce qu'une enquête indépendante, approfondie, impartiale et efficace soit menée sans délai sur son enlèvement, et à ce que les responsables présumés soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables, sans avoir recours à la peine de mort.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Kizza Besigye a déjà passé plus de 400 jours en détention et s'est vu refuser une libération sous caution à quatre reprises. La première fois remonte au 11 avril 2025, après que son affaire a été portée devant la Haute cour après l'implication initiale du Tribunal militaire général. Le 29 décembre 2025, la Haute cour de Kampala a rejeté sa demande de libération sous caution pour la quatrième fois, ainsi que celle de son co-accusé Hajji Obeid Lutale, après avoir déterminé que leur requête en faveur de l'abandon des poursuites pénales était infondée.

Des recherches effectuées par Amnesty International ont révélé qu'avant l'élection du 15 janvier 2026, les autorités ougandaises ont lancé une violente campagne de répression contre l'opposition et ses partisans, ainsi que contre les personnes critiquant le gouvernement, entravant ainsi fortement l'exercice de leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique. Cette répression a donné lieu, depuis septembre 2025, à plus de 400 arrestations arbitraires d'opposant·e·s, de sympathisant·e·s présumés de l'opposition et d'autres détracteurs du gouvernement. Parmi eux, certains ont subi des actes de torture et des mauvais traitements.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 12 août 2026
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Kizza Besigye (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : https://www.amnesty.org/fr/documents/AFR59/8779/2024/fr/